

Communiqué de presse

Lausanne et Renens, le 9 octobre 2015

L'abri de protection civile sur le site du collège du Léman à Renens accueillera des requérants d'asile dès novembre 2015

Le nombre de requérants d'asile attribués au canton reste élevé. Les sites d'hébergement de l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) sont sur-occupés. Des sites supplémentaires sont intensivement recherchés. La Municipalité de Renens et l'EVAM se sont accordés pour ouvrir prochainement l'abri de protection civile situé sous la salle de gymnastique du collège du Léman, à Renens. Une séance publique d'information aura lieu le 2 novembre 2015.

Avec 385 nouvelles arrivées dans le canton de Vaud au mois de septembre, un nouveau record a été atteint. Les récentes ouvertures des abris de protection civile de Clarens et de Nyon n'ont pas permis de couvrir tous les besoins en places d'hébergement. A la fin de ce mois, 50 migrants pourront être logés à l'abri qui ouvrira à Crans-près-Céligny. D'autres structures doivent être trouvées très rapidement pour assurer un lit à chaque requérant d'asile attribué au canton.

La Municipalité de Renens et l'EVAM se sont concertés pour trouver une solution d'urgence. L'abri situé sous la salle de gymnastique du collège du Léman (Maurabia) accueillera quelques 50 requérants d'asile. Il ouvrira début novembre 2015, le temps d'effectuer quelques indispensables travaux. Tous les abris utilisés par l'EVAM fonctionnent uniquement la nuit. En journée, les requérants d'asile se rendent dans une structure de jour.

Une séance d'information publique destinée à la population est d'ores et déjà prévue le lundi 2 novembre 2015, à 19h, à la salle de spectacles, en présence de M. Philippe Leuba, conseiller d'Etat, de représentants de l'EVAM et de la Municipalité.

Un groupe de contact composé de représentants de la Municipalité, de la direction des écoles, de la police et de l'EVAM se rencontrera prochainement. Il se réunira régulièrement autour d'un objectif commun : que la cohabitation entre les requérants d'asile et les habitants se passe en bons termes.

L'EVAM cherche aussi à favoriser l'implication de la société civile et des groupes de bénévoles déjà actifs autour de ses sites. Toutes les compétences sont bienvenues pour favoriser l'accueil et tisser des liens entre les Renanais et ces personnes qui ont fui leur pays pour demander la protection de la Suisse. La Municipalité et son secteur intégration saluent et accompagneront cette démarche.

En parallèle, l'établissement maintient sans relâche ses efforts pour trouver d'autres solutions d'hébergement. Les particuliers disposant d'un logement ou bâtiment qui peut être loué à l'EVAM, même pour une durée temporaire, peuvent s'annoncer auprès du service de l'hébergement – immobilier@evam.ch, téléphone 021 557 06 20/22.

L'EVAM est l'établissement de droit public mandaté par le canton de Vaud pour accueillir, selon la loi fédérale sur l'asile (LAsi) les requérants d'asile et les personnes admises à titre provisoire. L'établissement a également le mandat de délivrer l'aide d'urgence aux personnes en situation irrégulière.

Les prestations fournies par l'EVAM consistent à héberger, encadrer et assister les requérants d'asile et les personnes admises à titre provisoire. Elles découlent de la loi sur l'aide aux requérants d'asile et à certaines catégories d'étrangers (LARA).

Le canton de Vaud doit accueillir 8% des personnes qui demandent protection à la Suisse.

Renseignements :

- *Marianne Huguenin, syndique de Renens, 079 424 38 42*
- *Evi Kassimidis, chargée de communication EVAM, 079 536 53 21*